

# DANGER ALERTE

## LES CEINTURES DE SÉCURITÉ SAUVENT DES VIES

*Un conducteur d'équipement ayant plus de 40 ans d'expérience chargeait un bulldozer sur une remorque à bascule. Lorsque la machine a atteint la partie supérieure des rampes, ses chenilles ont commencé à patiner sur la plate-forme de la remorque, provoquant ainsi le déplacement du bulldozer. La chenille droite a glissé sur le côté de la rampe et le bulldozer a basculé. La machine était munie d'un dispositif de protection contre le capotage, mais le conducteur ne portait pas sa ceinture de sécurité. Le conducteur est tombé de la cabine et la machine l'a écrasé lorsqu'elle a renversé sur le côté.*

*Après avoir terminé des travaux sur un chantier, un conducteur d'équipement ramenait un chariot de levage industriel (chariot élévateur) au lieu de location, soit à environ 18 km du chantier. Le chariot était immatriculé et pouvait être conduit sur la route. Le conducteur a perdu la maîtrise du chariot élévateur, qui a fini par culbuter dans un fossé abrupt. Le conducteur, qui ne portait pas de ceinture, a été éjecté du chariot et a été tué lorsque ce dernier est passé sur lui.*

*Un conducteur d'équipement lourd et un collègue remblayaient un chantier après avoir réparé une tuyauterie d'alimentation d'eau. Le conducteur a grimpé sur un vibrocompacteur et avançait sur un terrain accidenté lorsque l'appareil a capoté sur une pente. Le conducteur a été projeté du véhicule, a subi des blessures à la poitrine lorsqu'il a été écrasé sous le dispositif de protection contre le capotage du vibrocompacteur et est décédé. Il ne portait pas de ceinture de sécurité.*

**La meilleure mesure qu'un travailleur puisse prendre pour éviter des blessures ou la mort dans une situation de capotage ou de collision est de porter sa ceinture de sécurité. En cas de capotage, le dispositif de protection contre le capotage servira de boîtier protecteur et la ceinture de sécurité vous gardera dans le boîtier.**

### Mesures de prévention recommandées

- Assurez que les conducteurs portent toujours une ceinture.
- Assurez que les conducteurs sont bien formés pour utiliser l'équipement.
- Assurez que tous les véhicules à moteur sont munis d'un dispositif de protection contre le capotage, au besoin.
- Veillez à l'application de toutes les règles de sécurité, tel que l'exige la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.

**Une ceinture aurait pu prévenir ces accidents mortels. Un travailleur qui ne porte pas sa ceinture de sécurité peut être projeté de la cabine. D'autres mesures de protection, comme le dispositif de protection contre le capotage, ne sont pas efficaces lorsque le conducteur ne porte pas sa ceinture. L'équipement, voire même le dispositif, peut écraser le conducteur lorsqu'il renverse. Les travailleurs pensent parfois qu'ils pourront sauter pour éviter d'être écrasé si le véhicule renversait. Malheureusement, c'est rarement le cas.**

